

**AVIS D'IMPÔT 2019**
IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
sur les revenus de 2018CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. MANSLE
19 BD GAMBETTA BP 10007
16230 MANSLE

1323-006272-0001

eco'pli 86 POITIERS PIC 12.08.19 CI 0096
MME MAAS MARYNE
OU M MAAS FRANTZ STEPHANE P.
56 RUE DE LA REPUBLIQUE
16560 AUSSAC-VADALLE

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

1323-006272-1-1-04-012543

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal : 30 09 522 238 002
Déclarant 1 (C) : 13 23 159 987 093
Déclarant 2 (C) :
N° d'accès en ligne : voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 23 120
Référence de l'avis : 19 16 0012435 59

Votre situation

MONTANT À PAYER

À régler en ligne* ou par TIP SEPA
Au plus tard le 16/09/2019

520,00 €

Détail du montant à payer

Montant de votre impôt sur le revenu et de vos prélèvements sociaux**

520,00 €

** Le détail du montant de votre impôt sur le revenu et de vos prélèvements sociaux est précisé page 2 et suivantes de cet avis.

- * Vous pouvez payer cette somme :
- par smartphone ou tablette (voir ci-dessous)
- sur impots.gouv.fr : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Avec la mise en place le 1er janvier 2019 du prélèvement à la source, votre imposition sur les revenus non exceptionnels de 2018 est annulée par le crédit d'impôt modernisation recouvrement.

Vous retrouverez plus d'informations à l'intérieur de cet avis.

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE
OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? »

Mandal de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le DGFiP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFiP. Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de dépôt de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SIGNATURE

FR76 1330 6003 2400 0904 2478 739
M OU MME MAAS FRANTZ OUMME MAAS MARYNE
OU M MAAS FRANTZ STEPHANE P.
56 RUE DE LA REPUBLIQUE
16560 AUSSAC-VADALLE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : FR46ZZZ0050021916001243559TIP
DGFiP ICS : FR46ZZZ005002 IMPOT SUR LE REVENU
19 16 0012435 59 E 011 2019 16026 16/09/2019 Montant : 520,00 €CENTRE D' ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

191600124358 M OU MME MAAS F 13306003240009042478739
001108000156 92011119160012435590160260986906 52000

